



« Habiter un tiers-lieu » à Plouër-sur-Rance

LIVRET DU PROJET : « LES GRANDS PRINCIPES DU TIERS-LIEU »



1/ Introduction

> Ce lieu, nous l'avons fait ensemble !

Ce livret est bien est la **mémoire vivante** d'un projet collectif, porté par une **envie commune** de créer un lieu pour se **retrouver, partager, apprendre** et **faire ensemble**.

Le tiers-lieu que vous allez découvrir ici est le fruit d'un **processus de co-construction**, mené pas à pas, **avec et pour les habitants**, les acteurs locaux, les partenaires et la commune. La structuration du projet émerge des rencontres, ateliers, balades...

> Pourquoi ce livret existe-t-il ?

L'objectif est de garder une trace du processus de **co-construction du tiers-lieu** : les grandes étapes, les choix réalisés, les débats menés. Il faut rappeler que ce lieu n'est pas un projet « clé en main », mais une **construction collective**, fruit d'une **dynamique locale** depuis de nombreuses années.

> À qui s'adresse ce livret ?

À toute personne curieuse de connaître l'histoire et les fondements du tiers-lieu, à celles et ceux qui souhaitent **rejoindre l'aventure** : usagers, habitants, partenaires, bénévoles, nouveaux arrivants... Ici, chacun·e a sa place. L'objectif de cette synthèse est de mieux comprendre, s'approprier, et pourquoi pas, contribuer par la suite.

> La raison d'être du tiers-lieu selon la commune



2/ La genèse

> L'origine du projet

En 2022, la commune de Plouër-sur-Rance lance un appel à projets pour créer un tiers-lieu associé à la **construction de logements**. L'idée était de construire un projet :

- écologique et solidaire,
- encourageant les initiatives locales et s'inscrivant dans un réseau d'acteurs déjà présents,
- renforçant la place du centre-bourg, avec une architecture de qualité, en lien avec la rénovation de la rue Mathurin Roger,
- proposant des logements et des déplacements adaptés aux besoins des familles et des actifs du territoire.



3/ Le tiers-lieu habité

